

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 juin 2006

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALD
Membres excusés : M. G. GILLOT - M. PINON (pouvoir M. GERVAIS) - M. ALLAERT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme BERNARD (pouvoir Mlle MASLOUHI) - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme CHOUX) - M. BRIOT - M. J.P. GUION (pouvoir M. JAPIOT) - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE
Membres absents : M. DANIERE - M. BAZIN

**OBJET
DE LA DELIBERATION****Festival #1 – Accès aux spectacles - Tarifs**

Monsieur Berteloot, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville a pris l'initiative d'organiser, pour l'été 2006, un nouveau festival dénommé « festival #1 ». La première édition de cette manifestation sera présentée au public du 10 au 16 juillet prochains.

Afin de permettre l'accès du festival au plus large public, les tarifs suivants sont proposés:

- plein tarif pour un spectacle: 5 €
- tarif réduit: 3 €
- pack « Grandiosa », donnant accès à cinq spectacles et quatre entrées au Magic Mirror : 15 € à tarif plein et 8 € à tarif réduit.

Le tarif réduit serait applicable aux catégories de spectateurs suivantes, sur présentation d'un justificatif:

- étudiants quels que soient leur âge et la nature des études poursuivies;
- personnes âgées de moins de 26 ans;
- personnes en situation précaire (demandeurs d'emploi, personnes percevant le revenu minimum d'insertion ou le revenu minimum d'activité et personnes en situation de réinsertion professionnelle);
- personnes à mobilité réduite et la personne les accompagnant;
- familles nombreuses.

Par ailleurs, bénéficieraient de l'exonération totale du droit d'entrée, sur présentation d'un justificatif, les personnes âgées de moins de 16 ans.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1- approuver les tarifs d'accès au festival #1, proposés dans le présent rapport;
- 2- approuver les conditions d'exonération totale ou partielle de ces tarifs ;
- 3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT